

Pépinière viticole → Qualité et services sont les deux exigences que s'imposent les pépinières Calmet malgré le contexte de crise viticole.

La qualité, une exigence

S'il va sans dire que la crise viticole se ressent partout dans les cambrés, il y a un secteur particulièrement touché, celui des pépinières viticoles. "Entre 2005 et 2006, notre chiffre d'affaires a baissé de 65 %. Cette dégringolade va s'accroître en 2007 car au-delà de la diminution des commandes, nous sommes confrontés à une guerre des prix ahurissante", explique Jean-Marc Calmet, des pépinières Calmet à Fanjeaux (Aude).

2 millions de mises en œuvre en 2002-2003, 1,5 million en 2005, 700 000 en 2006 et une prévision à la baisse pour 2007, telle est la réalité pour les pépinières viticoles. A cela s'ajoute le report de plants, soit à peu près 30 millions, malgré une baisse des mises en œuvre en 2007, qui seront ou stockés en frigo ou repiqués.

Pour cette pépinière créée en 1983, jusqu'à ces dernières années l'export représentait 15 à 20 % de son activité, le marché local sur l'Ouest audois 40 à 50 %, le reste étant écoulé sur l'Est audois et sur la région Languedoc-Roussillon ; le marché local garantissant en moyenne 30 % des ventes.

L'autre grand indicateur de la mauvaise santé économique de ce secteur, très consommateur en main-d'œuvre, c'est la diminution du nombre d'employés. De 18 personnes, les pépinières Calmet n'emploient plus que 7 salariés aujourd'hui.

"Et pourtant malgré ce contexte économique qui nous est très défavorable, le challenge à gagner réside dans la garantie de la qualité de nos plants et de notre service", explique Jean-Marc Calmet, car, rajoute-t-il : "le plant est le premier maillon de la chaîne dans la mise en place d'un vignoble. Je sais, en tant que viticulteur, combien un matériel de qualité est précieux pour garantir l'avenir du vignoble."

Pour cette raison, la stratégie de cette entreprise familiale, où sont impliqués Jean-Jacques Calmet et ses deux fils Jean-Marc et Olivier, repose depuis toujours sur la qualité des plants et du service apporté aux viticulteurs. Cette exigence de qualité s'inscrit désormais dans une nouvelle évolution, la mécanisation.



Les vignes mères sont installées sur des sols vierges de l'exploitation.

"La mécanisation est aujourd'hui un passage obligé. La rentabilité de cette activité passe inévitablement par la mécanisation de certaines opérations de production des plants, qui en aucun cas ne se fait au détriment de la qualité, que nous continuons à placer au centre de nos préoccupations", précise Jean-Marc Calmet. Et de rajouter : "Il y a urgence à diminuer le coût de revient d'un plant !" Débouturage, arrachage et aujourd'hui récolte des porte-greffes (tirage et attachage des fagots) sont réalisés mécaniquement.

Des plants certifiés marqués Pampréa

Ce souci de qualité a notamment amené les pépinières Calmet à ne produire que des plants certifiés, issus de vignes mères (porte-greffe et greffons) installées dans des terrains vierges, dans le respect de normes très strictes de sécurité et notamment dans le cadre de la marque Pampréa.

Pampréa est une marque collective de plants de vigne créée par les acteurs de la Filière Bois et Plants de vigne du Languedoc-Roussillon. Elle repose sur un cahier des charges où les conditions et la zone de production, la surveillance sanitaire et la traçabilité sont parmi les critères les plus importants.

Un plan de contrôle rigoureux garantit le respect du cahier des charges.

Les Ets. Calmet s'imposent un contrôle sanitaire de toutes les parcelles de vignes mères tous les cinq ans.

Par ailleurs, le traitement à l'eau chaude est un autre service proposé depuis plus de dix ans par cette pépinière : "En proposant ce traitement qui est préconisé dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée et le bois noir, nous avons voulu dès l'apparition de cette maladie dans notre région apporter un nouveau service aux viticulteurs." Ce traitement, qui consiste à immerger les plants pendant 45 minutes dans une eau à 55°C, est réalisé soit après le triage, soit avant plantation, soit avant greffage.

Les pépinières Calmet ont choisi le stade avant plantation car "il évite le développement de moisissures pendant le stockage en frigo." A caractère facultatif dans la plupart des régions viticoles, la Protection des Végétaux a rendu le traitement à l'eau chaude obligatoire en Bour-

gogne, en Savoie mais également à l'export notamment dans le cadre de la lutte contre les maladies du bois. En effet, ce traitement déjà préconisé contre la flavescence dorée est aujourd'hui fortement conseillé pour limiter l'apparition de la maladie du bois noir, qui est en forte recrudescence dans l'Aude et notamment sur le Chardonnay. A noter que des expérimentations sont réalisées par Didier Viguier à l'atelier Bois et Plants de Vigne de la chambre d'agriculture de l'Aude. Un léger retard de reprise des plants est généralement observé après un traitement eau chaude : "Il est simplement lié au choc thermique subi par le plant", explique Jean-Marc Calmet.

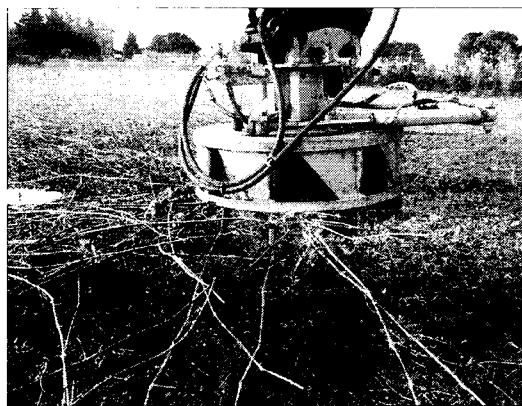
Dans un tel contexte, les pépinières Calmet continuent à le proposer en option.

Pour aller plus loin dans le service apporté aux viticulteurs, les pépinières Calmet innovent en 2007 en proposant le "Pack Viti Confiance". Il s'agit d'un forfait hectare qui englobe toute une palette de services : mise en relation avec un technicien et/ou œnologue, suivi technique, 5 à 6 visites par an à des stades de développement clé de la plantation, mais également et c'est nouveau la mesure des parcelles par GPS. Une étude par satellite de la parcelle permet d'optimiser la plantation (nombre de rangées, nombre de plants) ce qui permet de diminuer les retours de plants qui peuvent dans certaines situations représenter 30 % des plants fournis. Le traitement à l'eau chaude est également proposé dans ce pack qui a été imaginé pour apporter, en plus de la garantie de qualité des plants, un service toujours plus pertinent.

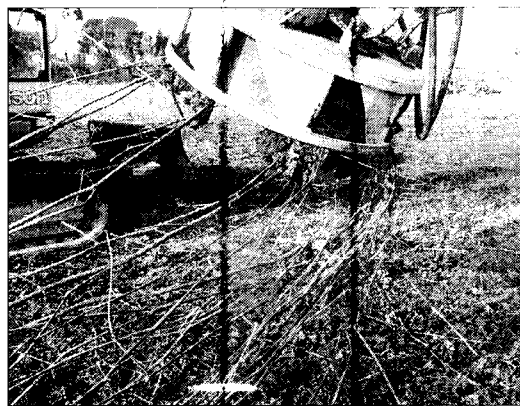
B.B.

La récolte mécanique des porte-greffes

La récolte des porte-greffes se fait traditionnellement de manière manuelle. Ce travail long, pénible et exigeant en main-d'œuvre devient de plus en plus difficile à réaliser. C'est pourquoi les Ets Lapeyre, en association avec les pépinières Calmet, ont mis au point un nouveau procédé qui permet de récolter mécaniquement les porte-greffes. Le tirage de sarments et l'attachage des fagots sont les deux opérations concernées. Le tirage est réalisé à l'aide d'une pince montée sur un bras hydraulique qui, grâce à un mouvement de rotation, taille et tire les sarments qui sont ensuite rangés en fagots. L'attachage, quant à lui, est fait grâce à une fagoteuse qui ramasse les sarments au sol, les regroupe et les présente à une lieuse qui les attache. Deux personnes suffisent pour diriger le chantier, de la taille de la souche à l'attachage des fagots, contre quatre pour un chantier manuel. Le nombre de souches taillées, sarments tirés, mis en fagots, attachés et chargés par heure et par personne varie en fonction de la variété et de l'âge de la vigne : il est de 20 à 30 souches.



Pinçage des sarments.



Rotation de la pelle.

en bref

TRUFFICULTEURS DE L'AUDE

L'assemblée générale de l'Association des Trufficulteurs Audois aura lieu le samedi 17 février à Villeneuve-Minervois.

PHYTO : CE QUI CHANGE

La chambre d'agriculture de l'Aude, en partenariat avec la DDAF, la MSA, la DRAF-Protection des Végétaux et la Sica de Cazes, invite les agriculteurs le 27 février de 8 h 45 à 12 h 30 au domaine expérimental de Cazes (Alaigne) à une réunion intitulée "Phyto : ce qui change en 2007". Au programme : la nouvelle loi sur l'eau, l'arrêté phyto dit "du 12 septembre 2006", l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la circulation des engins agricoles. La matinée s'achèvera par une visite des installations et du parc de matériel du domaine, adaptées à ces nouvelles réglementations.

REMBOURSEMENT DE TAXES SUR L'ÉNERGIE

La DDAF et la Trésorerie générale de l'Aude informent que, en raison de l'augmentation du prix des produits pétroliers au second semestre 2006, l'Etat reconduit le dispositif mis en place pour le remboursement partiel de la taxe de consommation sur le fuel domestique et le fuel lourd et de la taxe de consommation sur le gaz naturel. Les formulaires de demande de remboursement partiel pour la période du 1^{er} 7/06 au 31/12/06 sont disponibles à la chambre d'agriculture notamment (un seul exemplaire pour les trois demandes).

Les dossiers complets doivent être envoyés avant le 31 mars à la Trésorerie générale, Cellule remboursement TIPP, BP 856, 11015 Carcassonne Cedex.

CLIMAT : + 2 A 4,5 °C ?

Selon un document de travail du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), récemment réuni à Paris, le réchauffement moyen attendu sur les concentrations de CO2 dans l'atmosphère se stabilisera à 550 parties par million (ppm) serait probablement compris dans une fourchette de 2 à 4,5 degrés par rapport à la période préindustrielle, avec une meilleure estimation à environ 3 degrés.

"Des valeurs substantiellement supérieures à 4,5 degrés ne peuvent être exclues", ajoute cependant le document. En 2001, les experts estimaient qu'à ce niveau de concentration de 550 ppm, la hausse moyenne de la température mondiale serait comprise entre 1,5 à 4,5 degrés.

Les climatologues attribuent dans leurs travaux un degré de confiance à chacune de leurs prévisions. La fourchette 2 à 4,5 degrés a au moins 66 % de chances d'être atteinte d'ici à 2100. La version définitive du diagnostic du GIEC devait être publiée en 2007.

VOLAILLES LABEL ET CHARGES

Le Syndicat national des labels avicoles de France (Svnlaf) demande "aux abattoirs et aux distributeurs d'intégrer les hausses actuelles dans leurs prix d'achat" dans un récent communiqué. "La filière a subi une forte augmentation de l'ensemble des charges et plus particulièrement des matières premières de l'aliment entre mai et décembre 2006, jusqu'à 180 euros par tonne de poulet vit" indique le Svnlaf, qui souligne que "la dernière enquête des chambres d'agriculture du Grand Ouest montre que les marges en poulet label ne cessent de baisser depuis 2001". "La filière ne trouve plus de jeunes éleveurs pour assurer le renouvellement des générations et les investissements stagnent. Pourtant, la demande des consommateurs pour les volailles de chair labellisées est à nouveau la + 3 % sur les 48 premières semaines de 2006 par rapport à 2005" ajoute le syndicat.